

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le onze septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	8
Votants	9
Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 11 septembre 2026

Étaient présents : Lénaïk BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Fanny RIGAULT PIVAN, Anselme MASSIOT

Ont donné pouvoir : Marc CHRISTIE donne pouvoir Fabienne GLET

Absents excusés : Sylvain DENIS, Charles TEMPLÉ

Secrétaire de séance : Magali LAIGLE

DELIBERATION 2026 09 06

REDON AGGLOMÉRATION – FONDS DE CONCOURS FONDS LIBRE 2026 – REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2026_02_02 adoptée lors de la séance du 10 février 2026

Rapport de Fabienne GLET, Maire,

Une délibération avait été prise en février dernier pour solliciter les fonds de concours 2024 en fonds libres pour le projet de remplacement des projecteurs du terrain de football.

Les fonds libres ne pouvant être sollicités qu'au titre de l'année en cours, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Par ailleurs, sur demande écrite, les reliquats de fonds de concours peuvent être reportés dans la limite de deux ans.

La commune est propriétaire d'un terrain de football utilisé régulièrement par les associations sportives locales, les établissements scolaires ainsi que par les habitants dans le cadre de pratiques sportives et de manifestations. Cet équipement constitue un élément essentiel de la vie locale et du dynamisme associatif du territoire.

Le système d'éclairage actuel du terrain de football est ancien et repose sur des projecteurs énergivores et vieillissants. Il présente aujourd'hui plusieurs inconvénients : une consommation électrique élevée, des coûts de fonctionnement importants, une qualité d'éclairage insuffisante et inégale, un matériel vieillissant nécessitant une maintenance régulière.

Cette situation n'est plus adaptée aux enjeux actuels de maîtrise des dépenses énergétiques et de transition écologique. Le projet consiste à remplacer les projecteurs du terrain de football afin d'optimiser la consommation d'énergie par un système d'éclairage LED performant, conforme aux normes en vigueur pour les installations sportives.

Un diagnostic et une étude de faisabilité ont été effectués par un technicien de la société SPIE à le Rheu. Tout d'abord sur la mise en place de 4 projecteurs, 2 par mâts pour un montant de 11 643,84 € HT puis sur la possibilité, pour réduire le coût, de n'en poser qu'un seul par mât avec la garantie du résultat photométrique pour un montant de 5821,92€ HT. Les travaux comprendront : la dépose des anciens projecteurs, l'installation de nouveaux projecteurs LED à haute efficacité énergétique, le réglage et l'optimisation de l'éclairage afin d'assurer un confort visuel optimal pour les joueurs et les usagers. Après avis et confirmation du fournisseur sur la possibilité de ne mettre qu'un seul projecteur par mât, il est proposé de valider le devis de 5 821,92€ HT.

Il est proposé au conseil municipal de valider le devis de la SPIE et de solliciter REDON Agglomération pour obtenir des fonds de concours pour cet investissement.

VU le règlement des fonds de concours applicable depuis le 1er janvier 2019 ;

VU la délibération n° CC_2022_86 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 juin 2022 adoptant le pacte fiscal et financier 2022-2026 ;

VU la délibération CC_2023_172 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 novembre 2023 actualisant le règlement des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant total des fonds de concours demandés n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire,

Vu le plan de financement ci-après :

REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Remplacement des projecteurs terrain de foot (Fourniture, dépose des anciens et pose des nouveaux)	5 821,00 €	Fonds de concours 2026 – Fonds libre	2 910,50 €
		Autofinancement	2 910,50 €
TOTAL	5 821,00 €	TOTAL	5 821,00 €

La commune sollicite les reliquats de fonds de concours 2026 en fonds libre pour une enveloppe de 2910,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'opération de remplacement des projecteurs au terrain de football communal et le devis de la SPIE d'un montant de 5821,92 €HT soit 6986,30€TTC ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement de 2 910,50 € au titre des fonds de concours en fonds libre 2026 portant de remplacement des projecteurs au terrain de football communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Pour certifié conforme,
 Le Maire
 Fabienne GLET



Le secrétaire de séance
 Magali LAIGLE

